

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/000426**
n°de gestion : **1985B00276**
n°SIREN : **332 492 271 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 17/01/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

NIMES OLYMPIQUE société anonyme

Stade Des Costieres Rue de la Bouvine 30900 Nîmes -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 13/12/2005 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

426

NIMES OLYMPIQUE
Société Anonyme Sportive Professionnelle
A Conseil d'Administration
Au Capital de 1.713.960 Euros
Siège Social : NIMES (Gard)
STADE DES COSTIERES
Avenue de la Bouvine

RCS NIMES n° 332 492 271
85 B 276

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE CINQ

L'An Deux Mille Cinq, le treize Décembre à 18 heures 30.

Les actionnaires de la Société NIMES OLYMPIQUE, Société Anonyme Sportive Professionnelle au Capital de 1.713.960 Euros, divisé en 74.520 actions de 23 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean-Louis GAZEAU est désigné en qualité de Président.

Monsieur Alain GAZEAU et Monsieur André SEMBELIE, les deux Actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur David GUICHARD est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés détiennent 74.481 actions sur les 74.520 actions qui composent le Capital Social. En conséquence, conformément aux dispositions prévues par les articles 26 et 27 des Statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Monsieur Jacques HERNANDEZ, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

Messieurs Francis BUTTIN et Dominique BOUCARD, Experts Comptables de la Société sont présents.

Monsieur Samuel CASADO, Expert Comptable de la SAS Sport Développement Gardois, invité, est également présent.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approbation des comptes et quitus de la gestion
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, approbation des conventions visées
- Affectation des résultats
- Renouvellement ou remplacement et nomination d'administrateurs
- Questions diverses

Le Président déclare que tous les documents, qui selon la législation des sociétés doivent être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à disposition au Siège Social à compter de la convocation de l'Assemblée.

Copie certifiée conforme à l'original
Le Président



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après présentation des comptes et du bilan, lecture est donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Diverses observations sont échangées et des renseignements complémentaires sont donnés par le Président à la demande des actionnaires.

Plus personne ne demandant la parole le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes concernant les points figurants à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 Juin 2005, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés et qui font ressortir un résultat bénéficiaire d'un montant de 349.862, 69 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée donne en conséquence, au Conseil d'Administration, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 225.38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225.38, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

Elle prend acte d'autre part de la poursuite de la convention du 13 septembre 2001 antérieurement approuvée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 349.862, 69 € en diminution du « report à nouveau débiteur » lequel se trouve ainsi ramené au montant de 976.250, 78 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la nécessité statutaire de renouveler les membres du Conseil d'Administration par roulement tous les deux ans, et après tirage au sort des trois administrateurs dont les mandats se trouvent ainsi échu, décide de renouveler en qualité d'administrateur pour une durée de six exercices qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011 :

Monsieur Jean-Louis GAZEAU
Demeurant à Nîmes, 7 rue Rouget de l'Isle

Monsieur Didier GATUMEL
Demeurant à Alès, 1076 Vieille Route d'Anduze

Et

Monsieur André SEMBELIE
Demeurant à Nîmes, 20 rue des Palombes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la cessation du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude GIGANTI, démissionnaire, nomme Monsieur Michel SEGURA, demeurant à Bouillargues, 23 rue du Parc, en qualité de nouvel Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Claude GIGANTI, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Michel MEZY, demeurant à Lunel, 1157 Chemin de la Perille, en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 30 juin 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités de publicité légale et réglementaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée Générale, après avoir reçu Monsieur Eric FIROUD et entendu sa proposition de projet sportif du club, remercie Monsieur FIROUD pour cette démarche.

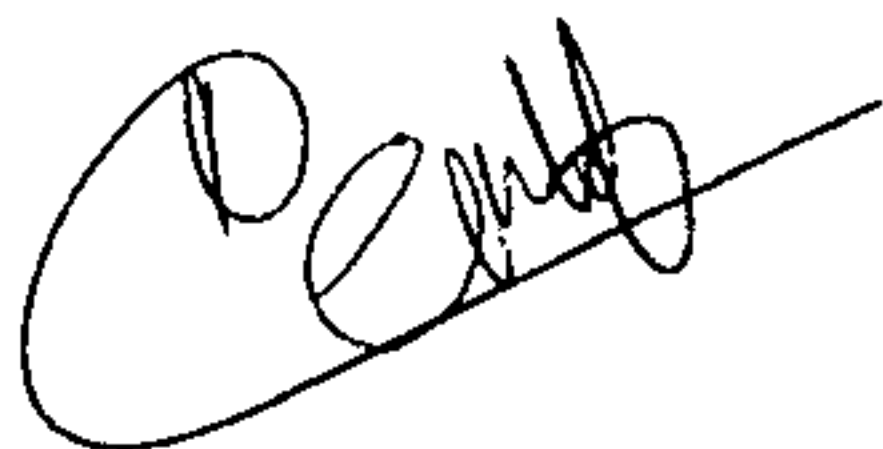
Après un long échange de vues, l'Assemblée Générale juge cette proposition intéressante mais décide de reporter cette analyse compte tenu du contexte général du Club.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 heures 50 et le présent procès-verbal rédigé, clos et signé par le Président, un Administrateur, et le Secrétaire de séance, après lecture.

Le Président
Monsieur Jean-Louis GAZEAU


Les Scrutateurs,

Monsieur André SEMBELIE



Monsieur Alain GAZEAU



Le Secrétaire de Séance
Monsieur David GUICHARD

